



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question au Gouvernement n° 3037

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DE LA BRONCHIOLITE

M. le président. La parole est à M. Pascal Ménage, pour le groupe UMP.

M. Pascal Ménage. Monsieur le ministre de la santé, les familles d'enfants traités, les pédiatres et les néonatalogistes tourangeaux - mais cela vaut pour tous - ont attiré mon attention sur la baisse du taux de prise en charge par l'assurance maladie du palivizumab, dont le nom pharmaceutique est Synagis. Je rappelle que ce médicament est, à ce jour, le seul qui permette de prévenir la bronchiolite liée au virus respiratoire syncytial, en particulier chez certains nourrissons prématurés. Il est prescrit à environ 6 000 enfants.

Si elle n'est pas traitée précocement, la bronchiolite peut entraîner de graves séquelles respiratoires. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de santé publique. Or, selon un arrêté publié la semaine dernière, ce traitement ne sera plus totalement pris en charge par l'assurance maladie, son taux de remboursement passant de 100 % à 35 %. Cette baisse substantielle et brutale pénalise les familles des enfants pour lesquels ce traitement est indispensable. Afin de rassurer les familles et les professionnels de santé concernés, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les mesures que vous envisagez de prendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai décidé de rétablir le remboursement à 100 % de ce médicament. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*) Depuis six ans, nous demandons au laboratoire des études précises indiquant dans quelles conditions et pour quels enfants ce médicament se montre le plus efficace. Trois réévaluations ont été faites, mais nous ne disposons toujours pas des études fiables que nous attendons. Le même laboratoire s'apprêtant à sortir un nouveau médicament d'ici à un an, j'ai réitéré ma demande. Ce n'est pas seulement la question du remboursement qui est en jeu, mais aussi celle des conditions d'efficacité optimales du médicament. Parallèlement, j'avais demandé à l'ensemble des acteurs concernés des garanties afin que personne ne puisse se trouver privé de ce traitement. Les réponses que j'ai reçues n'étant pas satisfaisantes, j'ai décidé de rétablir le remboursement à 100 % du médicament. (*" Quel exploit ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

À la veille de l'hiver, je voudrais cependant rappeler que le traitement médicamenteux ne constitue pas le seul recours contre la bronchiolite : la prévention est très importante, et il ne faut hésiter non plus à se tourner vers la kinésithérapie respiratoire - nos kinés font un travail remarquable. En tout état de cause, il appartient à la solidarité nationale de prendre en charge ces médicaments parmi les plus onéreux. C'est pourquoi le Synagis sera à nouveau remboursé à 100 % avant la fin de cette semaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Ménage](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3037

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 novembre 2006